

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2024-113 du 23 octobre 2024  
Portant sur la décision modificative n°1 du budget annexe « La Naute »  
Régularisation des centimes de TVA, ouverture de crédits**

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le vingt-trois octobre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, légalement convoqué le 17 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint-DOMET, sous la présidence de Monsieur David GRANGE, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 39	Votants : 47	POUR : 47
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	CONTRE : 0
Excusés : 5	Absents : 10	Exprimés : 47

**Présents :** MM. GRANGE, GRASS, SIMONET V, DESCLOUX, SIMON, LE CORRE, JAMME, BERTHON, FERRIER, ÉCHEVARNE, VERDIER, LUQUET L, GALINDO, PIERRON, MOUNAUD, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, MAZET, PAYARD J, MOREAU, VENTENAT, VIALTAIX, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, BREUIL, CHADEYRON *suppléante* GUYONNET, DUBSAY, FAUCHER.

**Pouvoirs :** SCARAMUCCIA à SIMON, BIGOURET à GRASS, JOULOT à VIRGOULAY, PERRIER S à SIMONET S, RAMOS à MORANÇAIS, PAYARD C à MAZET, DESGRANGES à VENTENAT, GLOMOT à CONCHON.

**Absents excusés :** BOUCHET, RICHIN, PERRIER F, SOULEBOT, WELZER.

**Absents :** SIMONET B, SCHMIDT, PLAS, D'HULSTER, DESARMENIEN, FONTVIELLE, CHEFDEVILLE, BRUNET, ROULLAND, LARGE.

**Secrétaire de séance :** Catherine PINLON

**Rapporteur :** David GRANGE, Président

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57,

Le Service de Gestion Comptable nous interpelle sur la nécessité de régulariser les dépenses sur les centimes de TVA et, l'ouverture de crédits sur l'exercice concerné.

Il apparaît donc nécessaire d'ajuster les crédits du budget annexe « La Naute », comme suit :

FONCTIONNEMENT €			INVESTISSEMENT €		
Article / Chapitre	Dépenses	Recettes	Article / Chapitre	Dépenses	Recettes
61521 / 011	-10.00		2313 / 041	9 518.94	
65888 / 65	10.00		2313 / 041	426.00	
			2031 / 041		9 518.94
			2033 / 041		426.00
<b>TOTAL</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9 944.94</b>	<b>9 944.94</b>

Il est proposé au Conseil communautaire de :

- VALIDER le projet de réajustement des crédits proposé;
- AUTORISER le Président à effectuer toutes les démarches afférentes à ce dossier.

Accusé de réception en préfecture  
023-200067593-20241023-2024-113-BF  
Date de télétransmission : 30/10/2024  
Date de réception préfecture : 30/10/2024

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Publié et transmis en sous-préfecture le 30 octobre 2024  
Pour copie conforme, le 30 octobre 2024

Le Président,  
**David GRANGE**

La Secrétaire de séance  
**Catherine PINLON**



*Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).*

Accusé de réception en préfecture  
023-200067593-20241023-2024-113-BF  
Date de télétransmission : 30/10/2024  
Date de réception préfecture : 30/10/2024